

Meuse info

Bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents

Belgique - België
P.P. - P.B.
4260 Braives
BC 33761

N° 47 (Trimestriel) | Septembre 2023

& affluents

P913055



Bras mort de la Meuse – Oupeye

sommaire

Actualités du CRMA 2 • Actualités des comités locaux 3

Focus : EEE aquatiques 12 • Carte d'identité de la Lange Beek 14

En bref : Inauguration du sentier didactique du Vieux-Nachaux 15

Actualités Meuse Aval

Bilan des chantiers de gestion de la balsamine de l'Himalaya

La balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*) est une **Espèce Exotique Envahissante**, inscrite sur la liste des espèces préoccupantes à l'échelle européenne depuis juillet 2017. Cette plante se disperse principalement et facilement le long des cours d'eau. Elle peut atteindre 2,5 mètres de haut et former des massifs denses qui étouffent la flore indigène, appauvrissant de ce fait la biodiversité associée aux cours d'eau. Un impact sur la qualité et la stabilité des berges pourrait par ailleurs s'exercer localement.



Comme chaque été depuis 2012, l'équipe du CRMA coordonne plusieurs chantiers de gestion de la balsamine de l'Himalaya sur l'ensemble du bassin versant de la Meuse Aval, accompagnée d'étudiants jobistes, de certains agents communaux et en collaboration avec les gestionnaires de cours d'eau. Plusieurs partenaires privés y participent également sur les parcelles dont ils sont propriétaires.

Les zones de présence de la balsamine de l'Himalaya sont préalablement géolocalisées lors des inventaires de terrain, puis les interventions de gestion se déroulent en trois étapes :

1. Arracher les plantes à la main avec la racine et avant la montée en graines, afin de limiter leur propagation ;
2. Découper en morceaux tiges et racines pour éviter toute repousse ;
3. Laisser ces morceaux sécher au soleil.

Bilan de l'année 2023 :

- 146 km de cours d'eau parcourus
- 419 points noirs gérés
- 400 h de temps de gestion

Les résultats sont, chaque été, plus probants : certaines populations s'affaiblissent et deviennent moins denses, d'autres disparaissent complètement. Ne relâchons donc pas nos efforts !

Actualités des comités locaux

1 Actualités du Comité Local Geer

LE PARC TRANSFRONTALIER GEER ET MEUSE : UN PROJET D'ENVERGURE POUR LA BELGIQUE ET LES PAYS-BAS

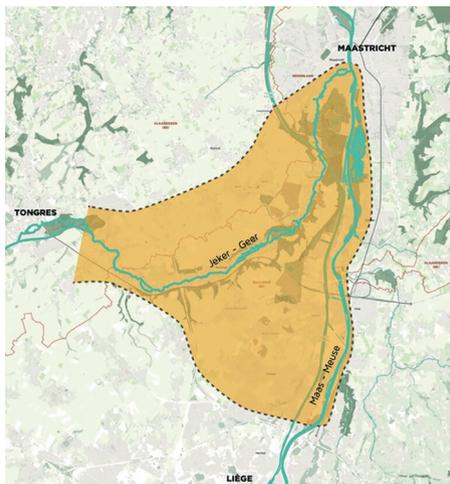


Le **Parc transfrontalier Geer et Meuse** se profile comme un projet ambitieux visant la création d'un parc naturel entre la Belgique et les Pays-Bas, s'étendant dans la région de Limbourg qui chevauche les deux pays. Ce projet promet des avantages multidimensionnels : développement économique, préservation environnementale et renforcement des relations entre les communautés transfrontalières.

Ce parc unique en Europe se démarque par son engagement fort en faveur de la préservation de la nature. Les deux pays ont pour dessein de protéger les paysages naturels régionaux, en veillant sur la faune et la flore qui les peuplent. À travers la promotion de l'écotourisme et la faveur aux pratiques durables, le parc ambitionne de dynamiser l'économie régionale.

Le CRMA a été invité à participer au workshop de mise en place pour émettre un avis sur la préservation des zones humides de ce territoire.

Le Parc transfrontalier Geer et Meuse se dessine comme un horizon prometteur pour la Belgique et les Pays-Bas. Il constitue une opportunité inédite de sauvegarder les panoramas naturels tout en resserrant les liens entre les communautés frontalières. En parallèle, il incarne l'unité européenne, témoignant de l'importance de la coopération vers des buts partagés et un futur durable.



TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS PRÉVUS PAR L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LE DÉMERGEMENT ET L'ÉPURATION DANS LE BASSIN VERSANT DU GEER

Lors de la réunion du Comité local du Geer, qui s'est déroulée le 29 juin dernier dans les locaux de la Maison de Hesbaye, nous avons eu la chance d'accueillir Delphine Eloy, ingénieure et cheffe de département à l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la province de Liège (AIDE).

Les travaux et investissements programmés pour la période 2023-2025 par l'AIDE sur le bassin du Geer ont été présentés. Ils permettront une meilleure épuration des eaux usées et contribueront à améliorer la qualité de l'eau du Geer.

Ces interventions en cours ou à venir sont les suivantes :

ANS

- Travaux de mise à niveau de la station de pompage de la route militaire – *projet en cours*
- Remplacement ou rénovation d'une canalisation existante posée entre la rue de Juprelle et le déversoir d'orage de la rue du Béguinage. – *projet à venir*

AWANS

- Désaffectation de la station d'épuration de Fooz (3000 EH*) – *projet en cours*
- Pose du nouveau collecteur de Fooz, reliant le village à la nouvelle station d'épuration de Villers-l'Evêque – *avant-projet en cours*
- Construction de la station d'épuration de Villers-l'Evêque (6610 EH) – *projet en cours*
- Construction de la station de pompage de Villers-l'Evêque – *projet en cours*

BASSENGE

- Pose de la deuxième partie du collecteur de Wonck – *projet en cours*
- Pose du collecteur et construction de la station de pompage de Roclengue – *projet en cours*



* 1 EH = 1 équivalent-habitant soit 150L la quantité d'eau usée rejetée quotidiennement par personne

BERLOZ

- Etude du remplacement des biodisques par un traitement approprié pour la station d'épuration de Crenwick (300 EH) – *inscrit au programme*

GEER

- Construction de la station de pompage de Boëlhe – *inscrit au programme*
- Pose du collecteur de Hologne-sur-Geer – *chantier en cours*



Pose du collecteur de Hologne-sur-Geer
Chantier en cours



OREYE

- Réhabilitation et mise à niveau du collecteur d'Oreye et de la station de pompage d'Oreye – *projet en cours*
- Mise à niveau de la station d'épuration d'Oreye (3500 EH) – *projet en cours*

WAREMME

- Rénovation et mise à niveau de la station d'épuration de Waremme (10.000 EH) – *projet en cours*
- Construction de la station d'épuration de Grand-Axhe (6000 EH) – *projet en cours*
- Prolongation en amont des collecteurs alimentant la station d'épuration de Grand-Axhe – *avant-projet en cours*

La qualité de l'eau dans la région du Geer est médiocre en raison du retard dans le traitement des eaux usées, causé par la faible densité de population. Des projets d'amélioration sont prévus à court terme.

2 Actualités du Comité Local Hoyoux

Actions 23Mv0368
et 23Mv0722

ORGANISER LE NETTOYAGE DU "RUISSEAU DE YERNÉE À CELUI DE FALLOGNE" ET LE NETTOYAGE DU "RY DE WAPPE"



Dans le cadre de leur Programme d'Actions 2023-2025, les Communes de Nandrin et Marchin se sont engagées à nettoyer certains ruisseaux. Ces opérations de nettoyage ont pu être réalisées par le CRMA en collaboration avec une entreprise privée mettant ponctuellement une partie de son personnel à disposition pour la réalisation d'actions à portée environnementale.

Le 7 juin, le ruisseau de Yernée à celui de Fallogne (Nandrin) a donc été nettoyé, sur une section d'environ 700 m le long de la route d'Ombret, par un groupe de 17 volontaires encadrés par le coordinateur local du CRMA. Environ 1,5 m3 de déchets (PMC et tout venant) ainsi qu'une vingtaine de pneus ont été sortis du ruisseau et gérés par la Commune de Nandrin après l'opération.

Le 8 juin, c'est le Ry de Wappe à Marchin qui bénéficiait d'une telle opération sur une section d'environ 300 m le long du chemin des Gueuses. Environ 4 m3 de déchets (PMC et tout venant) ainsi que 27 pneus et divers objets (télévisions, matelas, bonbonnes de gaz, tôles, ferrailles, tuyaux, ...) ont été sortis du ruisseau et gérés par la Commune de Marchin.



Action 23Mv0781

PROPOSER DES VISITES SCOLAIRES DANS LA VALLÉE DE LA SOLIÈRES



Dans le cadre de son Programme d'Actions, l'Ecomusée de Ben-Ahin a proposé des visites dans la vallée de la Solières à destination des enfants des écoles hutoises. Ces visites d'une matinée étaient scindées en deux parties. La première activité a consisté en une promenade guidée par l'archéologue-historienne de l'art de l'écomusée, durant laquelle les enfants ont exploré la vallée en découvrant son histoire et sa nature liées au ruisseau. Au cours de la seconde activité, les enfants ont découvert les macro-invertébrés peuplant la Solières au travers de l'animation « indice biotique » proposée par le Contrat de Rivière Meuse Aval.

Dix de ces visites ont été organisées entre le 21 avril et le 13 juin 2023, permettant à un peu plus de 170 élèves de la 3^e à la 6^e primaire de cinq écoles hutoises d'en bénéficier.

INSTALLATIONS DE RISBERMES VÉGÉTALISÉES LE LONG DU HOYOUX À HUY

L'artificialisation et la rectification des berges des cours d'eau ont un impact négatif sur les habitats rivulaires, réduisant fortement les zones de refuge naturelles pour les petits organismes aquatiques et les poissons.



A l'initiative de la Ville de Huy, les berges artificialisées du Hoyoux dans le centre urbain hutois ont été prospectées avec la Maison Wallonne de la Pêche et le CRMA. L'objectif : identifier les sites les plus propices pour l'installation de risbermes végétalisées. Il s'agit de boudins de xylite fixés le long de la berge à l'aide de pattes métalliques et végétalisés par des plantes semi-aquatiques indigènes. Ces aménagements favorisent la biodiversité en général et soutiennent la reproduction piscicole en particulier, en fournissant une structure adéquate pour la ponte de certains poissons. A l'issue de cette étude de terrain, six sites potentiellement intéressants ont été retenus.

Le lundi 17 juillet 2023, deux de ces sites ont chacun été équipés d'une dizaine de mètres de risberme végétalisée : en amont du rond-point entre l'avenue du Hoyoux et l'avenue des Ardennes, ainsi que sur la berge droite du Hoyoux au niveau de l'avenue du Hoyoux. La Maison Wallonne de la Pêche a réalisé ce travail pour un coût total d'environ 7.000 euros, dont 3.750 euros ont été alloués sous forme de subvention par la Région Wallonne dans le cadre de l'appel à projets Biodiversité 2021. Par ailleurs, la Ville de Huy a également soumis une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets Biodiversité 2022 pour financer l'aménagement d'un troisième site.



3 Actualités du Comité Local Mehaigne

SAUVETAGE DE MULETTES EPAISSES

À l'annonce par la Direction des Cours d'Eau Non Navigables de travaux de stabilisation de berge au moyen d'enrochements au droit d'une habitation le long de la Mehaigne à Braives, les équipes du CRMA et du Parc naturel Burdinale-Mehaigne ont enfilé les wadders le 31 mai, afin d'effectuer un sauvetage de mulettes épaisses (*Unio crassus*).

Cette espèce de bivalve strictement protégée est menacée de disparition en Wallonie et en Europe. Son état de conservation est en effet jugé défavorable.



La mulette épaisse mesure entre 5 et 9 cm et vit sur le fond des ruisseaux. Elle joue un rôle important dans l'épuration et la filtration des rivières (30 à 50 litres d'eau par jour !) et participe à l'aération du lit du cours d'eau grâce à ses mouvements verticaux. Du fait des exigences liées à son cycle de vie, elle informe également sur les caractéristiques des cours d'eau. C'est, en effet, une espèce bioindicatrice qui nous indique :

- **La présence de certains poissons.** Au stade larvaire, elle devient parasite de certaines espèces, comme le chabot (*Cottus gobio*), le vairon (*Phoxinus phoxinus*), le gardon (*Rutilus rutilus*) ou le chevesne (*Squalius cephalus*), en s'accrochant à leurs branchies. Ce parasitisme n'impacte pas la santé des poissons et lui permet de se nourrir, de parcourir de plus grandes distances pour tenter de se développer dans de nouvelles zones et d'assurer les échanges génétiques entre les noyaux d'individus.
- **Les caractéristiques physico-chimiques du cours d'eau.** Les mulettes choisissent des eaux permanentes, modérément eutrophes* et présentant peu de matières en suspension. Bien que la qualité de l'eau soit un paramètre important, les caractéristiques hydromorphologiques du cours d'eau déterminent davantage la présence de l'espèce.
- **La qualité du substrat.** Les mulettes préfèrent un lit de rivière sablo-limoneux ou vaseux.

Aujourd'hui, la mulette épaisse est menacée par l'état des cours d'eau wallon, notamment à cause :

- des rejets d'eaux usées non épurées ;
- de la pulvérisation de produits phytosanitaires et l'épandage d'engrais agricoles ;
- de la présence d'épicéas le long des cours d'eau, déstabilisant les berges qui à leur tour relâchent une grande quantité de sédiments ;
- du libre accès du bétail au cours d'eau, aujourd'hui interdit, qui entraîne le piétinement du lit du cours d'eau et des berges ;
- des obstacles à la libre circulation des poissons-hôtes (barrages, seuils...);
- du développement des populations de mammifères exotiques envahissants, en particulier le rat musqué, qui en sont friands ;
- des effets du dérèglement climatique (sécheresses, inondations, pressions liées à l'exploitation des ressources hydriques...).

*Eutrophe : riche en nutriments (azote et phosphore principalement)

Ces actions et/ou situations néfastes entraînent une destruction des habitats spécifiques de la moule épaisse et une mortalité importante des juvéniles, vulnérables à la forte sédimentation, à la pollution et à l'acidification des eaux.

Les travaux prévus sur la Mehaigne, au 1^{er} juin, auraient également eu un impact négatif sur ces moules épaisses braivoises, seule population reproductrice au nord du sillon Sambret-Meuse avec les Honnelles !

Ainsi, avec le soutien du Département de l'Étude du Milieu Naturel et Agricole (DEMNA) et du Parc naturel Burdinale-Mehaigne, 196 moules épaisses ont été collectées sur 75m de rivière. Ce nombre important d'individus témoigne d'une belle densité de population à cet endroit et de l'opportunité du sauvetage. Malheureusement, le reste de la zone n'a pu être prospecté à cause d'une augmentation rapide de la turbidité de l'eau et d'une profondeur trop importante qui rendait la visibilité totalement nulle.

Les moules collectées ont ensuite été relâchées quelques centaines de mètres en amont.



4 Actualités du Comité Local Gueule

JOURNÉE TRINATIONNALE : CHANTIER DE GESTION DE LA BALSAMINE DE L'HIMALAYA

La menace posée par la balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*) s'étend au-delà des frontières wallonnes. En Allemagne et aux Pays-Bas, la préoccupation est tout aussi réelle, et la réglementation européenne impose la mise en place de plan d'actions. Le 24 juillet dernier, une journée de gestion conjointe entre les trois pays a été organisée pour contrôler cette espèce envahissante. Cette initiative transfrontalière a été orchestrée par la Fédération Allemande de Protection de la Nature d'Aix-la-Chapelle (NABU-Aachen) et le Parc des 3 pays de l'Eurégio Meuse-Rhin, avec la participation de la Commune de Raeren et de l'équipe du Contrat de Rivière Meuse Aval côté wallon.

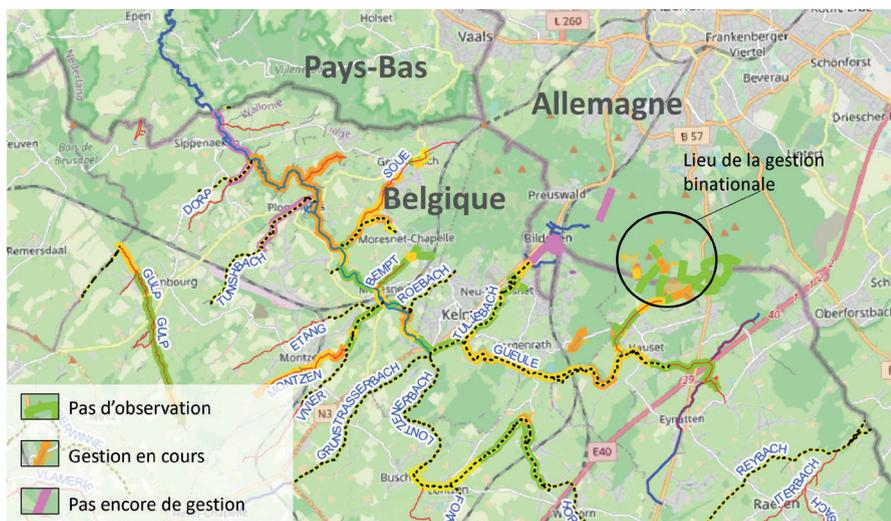
En raison du mauvais temps, la journée de gestion a été reportée au 31 juillet, mais la détermination des participants est restée inébranlable. Malheureusement, les représentants des Pays-Bas n'ont pas pu rejoindre l'équipe à cette nouvelle date.

L'intervention s'est déroulée en amont du Rotsief, dans le bois d'Aix, en Allemagne, un endroit propice en raison de la densité des balsamines de l'Himalaya et de sa position stratégique en amont du cours d'eau. Ce site en particulier et cette gestion en amont permet de limiter la propagation des graines transportées par la rivière en Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas.



Malgré la pluie, les équipes ont travaillé avec ardeur pour arracher les balsamines de l'Himalaya sur le site. Le résultat est probant, avec l'arrachage de plus de 10.000 plantes, témoignant de l'impact concret de cette action.

Cette coopération à grande échelle souligne l'importance de l'unité dans la protection de notre environnement. Elle met en avant la nécessité de continuer à organiser des actions communes pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes qui ne connaissent pas les frontières.



DES MARES POUR TOUS LES VIVANTS D'AMAY

Article rédigé par Simon Loop (Kick)

Kick
Belgium

Kick est une asbl qui accompagne les communes dans leurs actions pour favoriser l'accueil de la biodiversité sur leur territoire. Comment ? En soutenant les porteurs de projets publics, privés, associatifs et citoyens qui agissent au niveau local. Les thématiques abordées sont variées : l'alimentation, les forêts, l'eau, les déchets, les bâtiments durables et la mobilité. La Commune d'Amay fait partie des quatre communes pilotes en Wallonie et un déploiement du projet aura lieu prochainement en Flandre.



Mare creusée à Rochefort

À Amay, l'une des mesures coconstruites avec les partenaires locaux consiste à creuser un réseau d'une dizaine de mares en deux ans. Ce réseau de mares offrira un refuge pour de nombreuses espèces tout en atténuant, à l'échelle du territoire, les effets des inondations.

Plusieurs sites propices ont déjà été identifiés avec l'aide du Département Nature et Forêt (DNF), de la Commune d'Amay, du PCDN, de Natagora et du Contrat de Rivière Meuse Aval.

Ce projet se calque sur celui de la Commune de Rochefort, initié par Kick, qui aboutira à la réalisation d'un réseau de plus de 70 mares d'ici fin 2024.

Si vous avez connaissance de sites sur la Commune d'Amay pouvant faire l'objet d'aménagement d'une ou plusieurs mares, n'hésitez pas à les communiquer à l'adresse suivante : simon.loop@kickbelgium.be



Mare creusée à Rochefort

focus

HALTE À LA PROLIFÉRATION DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES AQUATIQUES !

Article rédigé en coopération avec le Contrat de Rivière Senne



Les mares et les étangs constituent de véritables havres de nature. Plantes et animaux indigènes s'invitent volontiers dans ces milieux et s'y épanouissent sans qu'on ait à intervenir. Mais on y retrouve aussi parfois plusieurs espèces exotiques envahissantes aquatiques qui peuvent se révéler être de véritables fléaux pour les espèces indigènes et les milieux humides.

Caractérisées par une vigueur et un taux de croissance exceptionnels, ces plantes forment des tapis denses sur l'eau et peuvent ainsi rapidement devenir « hors de contrôle » pour les propriétaires de plans d'eau. Ces tapis de plantes nuisent grandement à la biodiversité en concurrençant la végétation indigène, en empêchant la lumière de pénétrer et en faisant ainsi progressivement disparaître toute vie aquatique.

Afin d'éviter ce type de nuisances, il est recommandé de bien se renseigner avant d'introduire une plante et de bien sûr favoriser les plantes indigènes.

Si vous êtes propriétaire d'un plan d'eau ou si vous avez connaissance d'un plan d'eau susceptible d'être envahi par une plante aquatique émergente envahissante (notamment la crassule des étangs, l'hydrocotyle fausse-renoncule, les jussies ou le myriophylle du Brésil), nous vous prions de prendre contact avec le Contrat de Rivières Meuse aval et affluents afin de convenir d'une visite sur place.

Les objectifs de cette visite seront :

- d'analyser le plan d'eau en question afin d'identifier la présence ou non d'espèces invasives,
- d'échanger sur les éventuelles modifications à y apporter pour une meilleure intégration environnementale,
- de vous partager les méthodes de gestion des invasives pour un entretien à long terme.

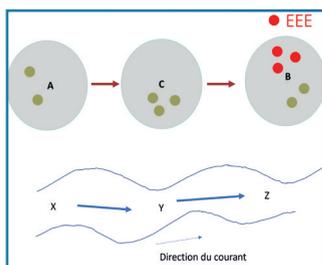
Pour les identifier, consultez le site www.riparias.be.

Nous contacter :
Contrat de Rivière Meuse Aval & affluents
085 71 26 55 ou 0474 52 09 36
invasives@meuseaval.be



Afin de ne pas favoriser la propagation des EEE et des maladies émergentes touchant la faune (aphanomycose qui affecte notre écrevisse indigène, chytridiomycose chez nos batraciens) lors de ses actions de terrain, l'équipe du CRMA suit depuis peu un protocole de biosécurité rigoureux. Voici quelques-unes de ces mesures cruciales :

Approche amont aval : L'équipe adopte une approche amont-aval pour minimiser le risque de propagation des EEE en s'attaquant en dernier aux zones susceptibles d'être touchées



Biosécurité : Gestion amont aval du cours d'eau

Retrait des équipements à distance : Pour éviter de transporter des agents pathogènes, des racines, des graines ou des larves d'EEE, les membres de l'équipe retirent leurs équipements à distance de l'eau et des sentiers.

Nettoyage, désinfection et séchage des équipements : Tout le matériel utilisé dans les zones humides est soigneusement nettoyé, désinfecté sur site, puis séché après chaque intervention.

Ces deux dernières étapes sont primordiales pour réduire le risque de transport involontaire d'espèces ou de pathogènes et empêcher la contamination croisée entre les zones.

En mettant en œuvre ce protocole de biosécurité, le CRMA contribue activement à la protection des zones humides de la Meuse Aval. Ce travail est essentiel pour garantir un avenir durable à ces écosystèmes.

Carte d'identité La Lange Beek



Son ou ses nom(s) : La Lange Beek ou Longue Beek

Source et confluence : La Lange Beek prend sa source au nord du village de Boëlhe, sur la Commune de Berloz et se jette dans la Mulle à hauteur du village de Bettincourt

Affluent de : La Mulle. Située en tête de bassin, la Lange Beek possède plusieurs petits affluents, à savoir le fossé N°18, le fossé N°12, le Waterbempt et le Berlozbeek

Catégorie (gestionnaire) : La Lange Beek est classée en 3e catégorie (commune de Berloz) sur les premiers mètres de son tracé. Très vite, elle est classée en 2e catégorie (Province de Liège) jusqu'à sa confluence avec la Mulle. Ses affluents sont quant à eux classés en troisième catégorie jusqu'à leurs confluences respectives avec la Lange Beek

Données chiffrées : longueur de la Lange Beek : environ 7,3 km.

Occupation du sol : Territoires agricoles (71,98 %) ; forêts et milieux semi-naturels (10,40 %) ; territoires artificialisés (17,25 %) ; surfaces en eau et zones humides (0,37 %).

Structure écologique : Ce ruisseau traverse des sites d'un intérêt biologique certain et offre un paysage de bois alluviaux qui contraste avec le paysage ouvert typique de la Hesbaye. La végétation qui s'est développée sur les berges du ruisseau marque le caractère humide de la vallée de la Lange Beek, propice aux herbages et bosquets...

Site Natura 2000 : Aucun site n'est classé Natura2000 le long de la Lange Beek, ce qui ne veut pas pour autant dire que le milieu n'est pas intéressant pour la faune ordinaire.

Qualité de la masse d'eau (Mv18R, 2022) : Etat écologique : Mauvais – Etat chimique : Bon

Paramètres déclassants : O2 dissous, demandes chimique et biologique en oxygène, azote et phosphore, matière en suspension.

Spécificités : La Langue Beek est un cours d'eau peu accessible sur le début de son parcours. Ce caractère impénétrable permet de créer des petites zones humides et des zones de refuge pour la faune et la flore de Hesbaye, qui en ont bien besoin. Le castor, présent sur la Mulle, n'a pas encore fait son apparition sur la Lange Beek, bien que certains tronçons puissent potentiellement lui convenir. Il ne serait pas étonnant de le voir bientôt s'installer sur ce cours d'eau. Affaire à suivre !

Balades à proximité : La maison du tourisme « Terres de Meuse » propose une boucle de 8,8 km intitulée « le long de la Lange Beek ». Celle-ci vous fera notamment passer par les villages de Rosoux et Corswarem. Vous aurez l'occasion de découvrir les nombreux vergers installés dans cette région.

Point de départ de la balade : rue Désiré Lismonde (parking au pied de l'église)
4257 Rosoux-Crenwick (Berloz)
Balisage : rectangle bleu

En bref

INAUGURATION DU SENTIER DIDACTIQUE DU VIEUX-NACHAU

Nous vous avons déjà parlé de la restauration écologique du Site de Grand Intérêt Biologique du Vieux-Nachau à Aishe-en-Retail (Éghezée) dans notre Meuse Info 44. Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter notre site internet dans la section "Nos actions > Actions réalisées".

Le 13 juillet dernier, un sentier didactique dédié à ces travaux de restauration a été officiellement ouvert en présence des membres de l'Agenda 21, des photographes qui ont réalisé les illustrations des panneaux d'information, ainsi que du concepteur. Une quinzaine de personnes étaient présentes pour cette occasion, et elles ont pu découvrir les résultats de cette fructueuse collaboration. Un panneau d'accueil ainsi que trois pupitres d'informations ont été installés. Ils joueront dorénavant un rôle essentiel pour présenter aux habi-

tants d'Aishe ainsi qu'aux visiteurs, petits et grands, les attraits du site et les écosystèmes qu'il abrite.



NOUVELLE ARRIVÉE DANS L'ÉQUIPE !



Nous vous présentons notre nouveau collègue, Arnaud Bronsart. Il occupe le poste d'éco-cantonnier au sein de notre équipe, avec pour mission principale de fournir un soutien opérationnel à Annabelle

Gigot, notre chargée de projet Espèces Exotiques Envahissantes (EEE). Son rôle englobe la gestion des EEE, telles que la berce du Caucase et la balsamine de l'Himalaya, ainsi que d'autres EEE aquatiques. Ensemble, ils se chargent également des relevés d'écrevisses exotiques envahissantes et des inventaires dans les mares et les cours d'eau du bassin de la Meuse Aval.

Si vous avez des questions concernant les EEE, n'hésitez pas à envoyer votre demande à l'adresse invasives@meuseaval.be.



Contactez-nous!

info@meuseaval.be - 085/71.26.55 – Place Faniel 8 - 4520 Wanze

COMITÉ LOCAL BERWINNE - JULIENNE > PATRICK RIXEN

Rue du Chemin de fer 25 - 4850 Plombières - 0496/81.81.30 - berwinne@meuseaval.be

COMITÉ LOCAL GUEULE > PATRICK RIXEN

Rue du Chemin de fer 25 - 4850 Plombières - 0496/81.81.30 - gueule@meuseaval.be

COMITÉ LOCAL GEER > OLIVIER DOUPAGNE

Rue de Grand-Axhe 45E - 4300 Waremme - 019/32.49.30 – 0493/18.11.49 - geer@meuseaval.be

COMITÉ LOCAL HOYOUX > SÉBASTIEN DEVILLERS

Chemin de Sandron 1A - 4570 Marchin - 0474/31.15.15 - hoyoux@meuseaval.be

COMITÉ LOCAL MEHAIGNE > SAMUEL VANDER LINDEN

Place Faniel 8 - 4520 Wanze - 085/71.26.55 - 0478/19.03.78 - mehaigne@meuseaval.be

MEUSE FLUVIALE > CORENTIN AMAND

Place Faniel 8 - 4520 Wanze - 085/71.26.55 - 0473/18.71.34 - fleuve@meuseaval.be

CHARGÉE DES INVENTAIRES DE TERRAIN > MARIE-CLAIRE HOUÉE

Place Faniel 8 - 4520 Wanze - 085/71.26.55 - 0478/19.03.89 - inventaire@meuseaval.be

COMMUNICATION > JUSTINE SARTHE

Place Faniel 8 - 4520 Wanze - 085/71.26.55 - communication@meuseaval.be

COORDINATION - ADMINISTRATION > EDMEE LAMBERT

Place Faniel 8 - 4520 Wanze - 085/71.26.55 - 0478/19.03.94 - administration@meuseaval.be

Bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents réalisé avec le soutien du Service Public de Wallonie, des provinces de Liège et de Namur et des 49 communes et villes partenaires (Amay, Ans, Atubel, Awans, Bassenge, Berloz, Blegny, Braives, Burdinne, Clavier, Crisnée, Dalhem, Donceel, Eghezée, Faimes, Fernelmont, Fexhe-le-Haut-Clocher, Flémalle, Geer, Grâce-Hollogne, Havelange, Hannut, Héron, Herve, Huy, La Bruyère, La Calamine, Lontzen, Marchin, Modave, Nandrin, Neupré, Ohey, Oreye, Oupeye, Plombières, Raeren, Remicourt, Saint-Georges-sur-Meuse, Soumagne, Tinlot, Thimister-Clermont, Verlaine, Villers-le-Bouillet, Visé, Wanze, Waremme, Wasseiges, Welkenraedt)

Layout : Élise Latinne

Mise en page et impression : Imprim Group

Éditeur responsable : Béatrice Moureau, Présidente

Imprimé sur papier PEFC.



talon d'adhésion

Ou...
Abonnez-vous
en ligne sur
meuseaval.be

Oui! Je suis intéressé(e) par la gestion de l'eau et des cours d'eau.

Je souhaite recevoir gratuitement le bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval.

Prénom, nom:

Par mail:

Par courrier:

Talon à renvoyer à la cellule de coordination par mail ou par courrier.

Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents : Place Faniel 8,
4520 Wanze | Tél. 085/71.26.55 | info@meuseaval.be | www.meuseaval.be

